



Communiqué de presse

Royal Air Maroc : la Direction maintient la main tendue malgré l'escalade de l'indiscipline

Dans le cadre du dialogue engagé par la Direction de Royal Air Maroc et les Représentants du personnel navigant technique, une nouvelle réunion s'est tenue le 09 septembre 2008.

La Direction a relevé le caractère inadmissible du nouvel appel manifeste à l'indiscipline lancé récemment par les Représentants des pilotes. Cette nouvelle escalade dans la confrontation stérile et inopportune déclenchée depuis de nombreux mois, par les représentants actuels de l'AMPL (Association Marocaine des Pilotes de Ligne), se traduit par une tentative de boycott de l'établissement et de la transmission électronique des données de vol. Il est à rappeler que ce recueil électronique des données ne fait que remplacer les procédures papier qui étaient jusque là remplies manuellement par les pilotes à la fin de chaque vol.

Ce passage à la transmission électronique des données correspond à l'évolution technologique des avions modernes et garantit la transparence et la fiabilité des données recueillies.

Ce détail technique, qui ne semble pourtant pas devoir être source de litiges, fait curieusement partie du catalogue de revendications déposé par les Représentants des pilotes, mais ces derniers n'ont pas attendu qu'il soit examiné, préférant l'escalade et le recours à l'indiscipline caractérisée.

Alors que des ouvertures importantes ont été consenties par la Compagnie, la Direction a, une nouvelle fois, exhorté les représentants du personnel navigant technique à mettre un terme aux actions en cours d'indiscipline et de refus de vols concertés qui rendent très difficile la réalisation d'un chantier de concertation qu'ils ont eux-mêmes reconnu long et ardu.

A cet égard, la Direction a rappelé que les transferts croisés, de deux Airbus A321 et d'un Boeing 737, entre Royal Air Maroc et sa filiale Atlas Blue, n'ont pour but que de faire face aux refus de vol et qu'ils prendront fin dès le retour à la normale.

Cependant et malgré toutes les actions visant à perturber le fonctionnement de l'entreprise, la Direction maintient sa main tendue, et confirme les propositions faites lors des précédentes réunions.

Dans ce cadre, la Direction a explicité, dans le détail, lors de la réunion du 09 septembre 2008, les mesures déjà prises et les propositions concrètes relatives aux conditions d'intégration définitive ou de détachement provisoire des pilotes de la Compagnie en tant que commandants de bord au sein des filiales du Groupe. La Direction a également présenté un planning précis de transfert.

Par ailleurs, et pour permettre l'élaboration de la feuille de route telle qu'envisagée lors de la réunion du 26 août 2008, la Direction a invité les Représentants des pilotes à réfléchir au planning de travail et aux modalités de fonctionnement de la Commission du Statut à mettre

Direction Communication
Call Center

Tel : 212-22 91 29 18 ou 01
09000 0800

www.royalairmaroc.com



en place. Enfin, la Direction a proposé aux Représentants des pilotes l'examen, dans le même cadre, du projet de réglementation de la durée de travail du personnel navigant professionnel et qui doit être mis en application le 1^{er} novembre 2008. Ce texte, qui entre dans le cadre du projet de « convergence réglementaire », découle de l'accord d'open sky entre le Maroc et l'Union Européenne et prévoit cette convergence dans les différents domaines de l'exploitation aérienne.

Une nouvelle réunion se tiendra dès que les Représentants des pilotes auront examiné les propositions présentées par la Direction.

Casablanca, le 09 septembre 2008